

Devenir magistrat après l'âge limite

Par Jurinini, le 09/07/2023 à 13:22

Bonjour à tous,

Je m'appelle Chloé et je vais sur 26 ans. Je m'apprête à reprendre mes études pour commencer un cursus en droit. N'ayant pas le baccalauréat, je dois commencer par deux ans de capacité en droit et je poursuivra par la suite par les licences et les masters. J'aurais une petite question en espérant que quelqu'un puisse m'éclairer. Je souhaiterai devenir magistrat mais vu mon âge je craind d'être trop âgée quand j'arriverai à la fin de mes études pour pouvoir faire l'ENM. Savez vous si il est possible de devenir magistrat sans passer par l'ENM ? Du moins faire « disparaître » les âges limite de présentation aux différents concours ?

Pour vous expliquez un petit peu mon parcours professionnel, j'ai travaillé pendant 5 ans dans l'armée de terre. Suite à ces cinq années, je n'ai pas renouvelé mon contrat. Après cela j'ai travaillé quelques mois dans la restauration mais cela ne m'a pas plu j'ai donc refusé le CDI qu'ils m'avaient proposé. A l'heure actuelle et depuis plus d'un an maintenant je travail pour une grosse entreprise en tant que senior superviseur, je suis le bras droit du manager en quelques sorte. Je souhaiterai tout arrêter et reprendre mes études afin d'accéder à des métiers du droit. Ou du moins reprendre les études tout en travaillant. J'ai conscience que ce ne sera pas simple mais je suis persuadé d'être vraiment intéressé par le droit. Déjà à l'époque en quittant le lycée (après l'obtention de mon CAP) je voulais passer mon baccalauréat afin de poursuivre mes études en droit justement. Malheureusement j'ai trop écouté les gens qui m'entouraient.

Merci à tout ceux qui m'auront lu ! :)